

# L'évaluation de la politique des Sites Majeurs d'Aquitaine

**Intitulé exact :** Mission d'évaluation du dispositif des Sites Majeurs d'Aquitaine

**Maître d'ouvrage :** Conseil Régional d'Aquitaine

**Année :** 2008

**Contact :** Emmanuelle SAPIS, chargée de mission tourisme,  
05 57 57 83 02

**Budget :** 24 360,00 € HT



**Objectif :** le dispositif des Sites Majeurs d'Aquitaine (13 sites en Aquitaine) consiste à apporter un soutien régional à des projets et des territoires qui peuvent justifier d'un engagement global sur toute la chaîne patrimoniale, de l'expertise préalable jusqu'à la mise en valeur touristique. Cette expérience innovante est antérieure à la loi de 2004 et constitue une expérimentation sur ce que peut être, certes de manière ciblée, l'engagement d'une Région en matière de patrimoine.

**Résultat :** Il est proposé une refonte globale des modes opératoires, tout en en maintenant le principe général :

- un respect plus strict du cahier des charges, concernant l'écriture et le portage du projet ;
- une exigence territoriale et de développement amplifiée pour chaque projet ;
- un soutien méthodologique augmenté de la Région, en mettant à disposition une ressource sur le thème « patrimoine et innovation » ;
- un fonctionnement en réseau amélioré en vue de mutualiser les expériences.

Le nouveau dispositif, après approbation par l'exécutif régional, a fait l'objet d'un nouvel appel à projet à l'automne 2009.